



Informations relatives au développement durable pour abrnd SICAV I - Climate Transition Bond Fund

Ce document vous fournit un résumé des informations relatives au développement durable disponibles sur notre site web à propos de ce produit financier. Il est préparé en relation avec l'article 10 du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations sur la finance durable. Les informations divulguées sont requises par la loi pour vous aider à comprendre les caractéristiques et/ou les objectifs de durabilité et les risques de ce produit financier.

Date de publication: 2023-06-05

Identifiant d'entité juridique 2138001IN6XY2E88UX09

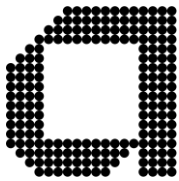
Résumé	<p>Le Fonds est soumis à l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et il est doté d'un objectif d'investissement durable.</p> <p>Conformément aux critères SFDR en matière d'investissement durable (contribution positive de l'activité économique, pas de préjudices importants causés par l'investissement et bonne gouvernance de l'entreprise bénéficiaire de l'investissement), abrnd a développé une approche pour identifier les investissements durables, dont la méthodologie est détaillée dans les questions/réponses ci-dessous. Le Fonds prévoit un minimum de 75 % d'investissements durables.</p> <p>Le Fonds n'a pas fixé de proportion minimale d'investissement dans des activités économiques alignées sur la taxonomie, y compris des activités liées à l'énergie nucléaire ou aux gaz fossiles alignées sur la Taxonomie.</p> <p>Le Fonds vise à combiner revenu et croissance en investissant au moins 90 % dans des obligations (équivalant à des prêts à des États et à des sociétés) émises dans le monde entier, y compris dans les pays émergents. Du point de vue du Gérant de portefeuille, toutes les obligations soutiennent la transition vers une économie bas carbone et l'adaptation de la société au changement climatique.</p> <p>Le Fonds investit au moins 90 % dans des obligations incluant les obligations d'entreprise et d'État émises partout dans le monde, incluant les titres infranationaux, les obligations indexées sur l'inflation, convertibles, adossées à des actifs et adossées à des emprunts hypothécaires. Le Fonds investit au moins 70 % dans des obligations d'entreprise émises partout dans le monde. Le Fonds peut investir jusqu'à 40 % dans des obligations de qualité inférieure à Investment grade. Les obligations non libellées en dollars seront généralement couvertes en dollars. Toutes les positions sur obligations seront conformes à l'approche d'investissement « Climate Transition Bond Investment Approach » du Gérant de portefeuille.</p> <p>Ce fonds est géré en référence à un indice de référence financier utilisé pour la construction de portefeuille, mais n'inclut aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné aux fins d'atteinte de l'objectif d'investissement durable du Fonds. L'indice de référence est utilisé à titre de comparaison pour la performance.</p> <p>Le Fonds vise à obtenir des rendements à long terme attrayants en investissant au moins 90 % des actifs dans des titres à revenu fixe qui soutiennent la transition vers une économie bas carbone et l'adaptation de la société au changement climatique. Ces titres incluent la dette de qualité investment grade et inférieure, ainsi que titres assimilables à de la dette. abrnd effectue ces investissements partout dans le monde, y compris dans les pays émergents.</p> <p>Le Fonds tire parti des ressources de grande envergure et de la compréhension approfondie d'abrnd en matière de questions climatiques et environnementales pour aider ses clients à bénéficier du passage vers une durabilité plus grande sur le long terme. Nous visons à combiner revenu et croissance en investissant principalement dans des obligations émises par des sociétés et des pays qui, de notre point de vue, s'attaquent aux causes du changement climatique et s'adaptent à ses conséquences.</p> <p>Il s'agit de sociétés qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES) de leurs activités ou qui aident les autres à réduire leurs émissions, ainsi que d'entreprises et de pays qui aident la société à s'adapter aux risques physiques du changement climatique.</p> <p>Le Fonds se base sur trois piliers pour identifier les investissements qui contribuent soit à l'atténuation du changement climatique, soit à l'adaptation à ce changement :</p> <ul style="list-style-type: none">o Leaders : soutiennent les principales entités qui réduisent les émissions dans les secteurs qui en génèrent beaucoup.o Sociétés affichant des objectifs de décarbonisation ambitieux et crédibles.o Adaptateurs : encouragent l'adaptation au changement climatique.o Sociétés et pays qui contribuent à faire face aux risques physiques du changement climatique.o Solutions : contribuent à décarboner l'ensemble de l'économie. <p>Investissent dans les obligations d'émetteurs dont les produits et services contribuent à éviter les émissions à l'échelle de toute l'économie. Cela inclut, sans s'y limiter, les investissements dans</p>
---------------	--



	<p>l'économie circulaire, l'efficacité énergétique, l'électrification, le stockage de l'énergie, les matériaux renouvelables, les bâtiments intelligents et les énergies renouvelables.</p> <p>Les émetteurs d'obligations sont sélectionnés par le biais d'un processus en plusieurs étapes reposant sur un outil de sélection exclusif avec plusieurs fournisseurs de données externes, sur une note de recherche qualitative remplie par les membres de l'équipe d'investissement et sur des travaux de révision et de discussions entre pairs visant à examiner minutieusement chaque émetteur d'obligations proposé pour le fonds.</p> <p>Le Fonds cherche à atteindre une contribution économique de 75 % au minimum au profit de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ce changement. Ce pourcentage est mesuré au niveau de l'émetteur sur la base de la part du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement ou des dépenses d'exploitation allouée à ces activités. En conséquence, la contribution économique moyenne (pondérée selon la position) de chaque émetteur au profit de ces objectifs durables sera d'au moins 75 %.</p> <p>abrdrn applique un ensemble d'exclusions d'entreprises qui font référence à des exigences normatives (Pacte mondial des Nations unies, OIT et OCDE) et à tout ce qui touche aux entreprises publiques, au tabac, à l'alcool, aux jeux d'argent, au charbon thermique, au pétrole et au gaz, au divertissement pour adultes et aux armes. Ces critères de sélection sont contraignants et appliqués de manière systématique.</p> <p>La diligence raisonnable pour chaque actif détenu est détaillée dans le document relatif à l'approche d'investissement du Fonds sur www.abrdrn.com, dans notre Fund Centre.</p> <p>La sélection ESG du Fonds et les engagements contraignants déterminent que les objectifs durables des placements sont respectés et font partie de la construction globale du portefeuille. En outre, abrdrn prend en compte les principales incidences négatives (PAI) dans le cadre de notre processus d'investissement pour le Fonds, qui est détaillé dans les questions et réponses ci-dessous.</p> <p>Le suivi des objectifs de durabilité du Fonds est effectué sur dossier par les gestionnaires de Fonds, par un contrôle systématique et de manière indépendante par les équipes de gouvernance ESG d'abrdrn.</p> <p>abrdrn a sélectionné et suit plusieurs sources de données internes et externes pour atteindre les objectifs de durabilité. Dans le cadre des processus d'intégration et de révision, nous avons mis en place plusieurs contrôles pour tester la qualité, ce qui inclut, sans s'y limiter, la couverture, les contrôles de validité et la cohérence.</p> <p>Pour plus de détails sur les politiques de gérance et d'engagement, veuillez consulter le rapport de gérance d'abrdrn publié sur www.abrdrn.com sous Investissement durable, sous la section Gouvernance et propriété active.</p>
<p>Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable</p>	<p>Le Fonds investit dans trois piliers qui contribuent soit à l'atténuation du changement climatique, soit à l'adaptation à ce changement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Leaders (atténuation du changement climatique : facilitant l'adaptation au changement climatique) • Adaptateurs (adaptation au changement climatique : favorisant la résilience face au changement climatique) • Solutions (atténuation du changement climatique : contribuant à décarboniser l'économie) <p>Les émetteurs éligibles sont évalués selon leur contribution économique vis-à-vis de chaque objectif, cette contribution étant mesurée par la part du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement ou des dépenses d'exploitation émanant de ces activités. Des indicateurs supplémentaires sont utilisés pour évaluer la contribution aux objectifs de durabilité à l'aide d'un outil de filtrage climatique propriétaire, qui utilise des données provenant de plusieurs fournisseurs externes, combinées à une évaluation qualitative par des pairs.</p> <p>Le Fonds réduit également d'au moins 20 % l'univers d'investissement par le biais d'une combinaison de filtres négatifs et de critères climatiques stricts.</p> <p>Comme exigé par le règlement délégué du SFDR, l'investissement ne cause aucun préjudice important (exigence « DNSH », ou « Do No Significant Harm ») nuisant aux objectifs d'investissement durable.</p> <p>abrdrn a créé un processus en 3 étapes pour assurer la prise en compte de l'exigence DNSH :</p> <p>i. Des exclusions sectorielles abrdrn a identifié un certain nombre de secteurs qui sont automatiquement exclus de la catégorie des investissements durables en raison des préjudices importants qu'ils causent. Il s'agit notamment des secteurs suivants : (1) défense, (2) charbon, (3) exploration pétrolière et gazière et activités associées, (4) tabac, (5) jeux de hasard et (6) alcool.</p> <p>ii. Le test binaire DNSH Le test portant sur le principe consistant à ne pas causer de préjudice important est un test binaire de conformité/non-conformité qui indique si l'entreprise satisfait les critères de l'article 2, paragraphe 17, du SFDR. Selon la méthodologie d'abrdrn, pour réussir le test, une entreprise doit n'avoir aucun lien avec des armes controversées, tirer moins de 1 % de son chiffre d'affaires du charbon thermique et moins de 5 %</p>



	<p>d'activités liées au tabac, ne pas être productrice de tabac et ne faire l'objet d'aucune controverse ESG sévère ou très sévère (« rouge »). Si l'entreprise échoue à ce test, elle ne peut pas être considérée comme un investissement durable. L'approche d'abrdn est alignée sur les PIN précisées dans les tableaux 1, 2 et 3 du Règlement délégué SFDR et repose sur des sources de données externes et des informations internes abrdn.</p> <p>iii. Les signaux de matérialité « DNSH » À l'aide d'un certain nombre de filtres et de signaux supplémentaires, abrdn examine les autres indicateurs de PIN définis par le Règlement délégué SFDR pour identifier les domaines à améliorer ou les éventuels problèmes à venir. Ces indicateurs ne sont pas considérés comme ayant une incidence négative importante. Par conséquent, une société dont les signaux de matérialité « DNSH » sont actifs peut tout de même être considérée comme un investissement durable. L'objectif d'abrdn est d'améliorer ses activités d'engagement pour se concentrer sur ces domaines et d'obtenir de meilleurs résultats en résolvant le problème.</p> <p>Le Fonds utilise des filtres basés sur des normes et des filtres de controverse pour exclure les sociétés susceptibles d'enfreindre les normes internationales décrites dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.</p>
<p>Objectif d'investissement durable du produit financier</p>	<p>L'objectif d'investissement du Fonds consiste combiner revenu et croissance en investissant au moins 90 % dans des obligations (prêts à des États et des entreprises) émises dans le monde entier, y compris dans les marchés émergents, qui suivent l'approche d'investissement du Gérant de portefeuille « Climate Transition Bond Investment Approach » (l'« approche d'investissement »). Du point de vue du Gérant de portefeuille, toutes les obligations soutiennent la transition vers une économie bas carbone et l'adaptation de la société au changement climatique.</p> <p>Le Fonds tire parti des ressources de grande envergure et de la compréhension approfondie d'abrdn en matière de questions climatiques et environnementales pour aider ses clients à bénéficier du passage vers une durabilité plus grande sur le long terme. Nous visons à combiner revenu et croissance en investissant principalement dans des obligations émises par des sociétés et des pays qui, de notre point de vue, s'attaquent aux causes du changement climatique et s'adaptent à ses conséquences.</p> <p>Il s'agit de sociétés qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES) de leurs activités ou qui aident les autres à réduire leurs émissions, ainsi que d'entreprises et de pays qui aident la société à s'adapter aux risques physiques du changement climatique.</p> <p>Le Fonds se base sur trois piliers pour identifier les investissements qui contribuent soit à l'atténuation du changement climatique, soit à l'adaptation à ce changement :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Leaders : soutiennent les principales entités qui réduisent les émissions dans les secteurs qui en génèrent beaucoup. Sociétés affichant des objectifs de décarbonisation ambitieux et crédibles. o Adaptateurs : encouragent l'adaptation au changement climatique. Sociétés et pays qui contribuent à faire face aux risques physiques du changement climatique. o Solutions : contribuent à décarboner l'ensemble de l'économie. Investissent dans les obligations d'émetteurs dont les produits et services contribuent à éviter les émissions à l'échelle de toute l'économie. Cela inclut, sans s'y limiter, les investissements dans l'économie circulaire, l'efficacité énergétique, l'électrification, le stockage de l'énergie, les matériaux renouvelables, les bâtiments intelligents et les énergies renouvelables. <p>La composition du portefeuille du Fonds n'est pas déterminée en référence à un indice financier.</p>
<p>Stratégie d'investissement</p>	<p>Le Fonds vise à obtenir des rendements à long terme attrayants en investissant au moins 90 % des actifs dans des titres à revenu fixe qui soutiennent la transition vers une économie bas carbone et l'adaptation de la société au changement climatique. Ces titres incluent la dette de qualité investment grade et inférieure, ainsi que titres assimilables à de la dette. abrdn effectue ces investissements partout dans le monde, y compris dans les pays émergents.</p> <p>Le Fonds tire parti des ressources de grande envergure et de la compréhension approfondie d'abrdn en matière de questions climatiques et environnementales pour aider ses clients à bénéficier du passage vers une durabilité plus grande sur le long terme. Nous visons à combiner revenu et croissance en investissant principalement dans des obligations émises par des sociétés et des pays qui, de notre point de vue, s'attaquent aux causes du changement climatique et s'adaptent à ses conséquences.</p> <p>Il s'agit de sociétés qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES) de leurs activités ou qui aident les autres à réduire leurs émissions, ainsi que d'entreprises et de pays qui aident la société à s'adapter aux risques physiques du changement climatique.</p> <p>Le Fonds se base sur trois piliers pour identifier les investissements qui contribuent soit à l'atténuation du changement climatique, soit à l'adaptation à ce changement :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Leaders : soutiennent les principales entités qui réduisent les émissions dans les secteurs qui en génèrent beaucoup. Sociétés affichant des objectifs de décarbonisation ambitieux et crédibles. o Adaptateurs : encouragent l'adaptation au changement climatique. Sociétés et pays qui contribuent à faire face aux risques physiques du changement climatique. o Solutions : contribuent à décarboner l'ensemble de l'économie.



Investissent dans les obligations d'émetteurs dont les produits et services contribuent à éviter les émissions à l'échelle de toute l'économie. Cela inclut, sans s'y limiter, les investissements dans l'économie circulaire, l'efficacité énergétique, l'électrification, le stockage de l'énergie, les matériaux renouvelables, les bâtiments intelligents et les énergies renouvelables.

Les émetteurs d'obligations sont sélectionnés par le biais d'un processus en plusieurs étapes reposant sur un outil de sélection exclusif avec plusieurs fournisseurs de données externes, sur une note de recherche qualitative remplie par les membres de l'équipe d'investissement et sur des travaux de révision et de discussions entre pairs visant à examiner minutieusement chaque émetteur d'obligations proposé pour le fonds.

abrdn applique également un ensemble d'exclusions de sociétés qui font référence à des exigences normatives (Pacte mondial des Nations unies, OIT et OCDE), à la fabrication de produits du tabac, à l'alcool, aux jeux d'argent, au charbon thermique, au pétrole et au gaz et à la production d'électricité, au divertissement pour adultes et aux armes. Ces critères de sélection sont contraignants et appliqués de manière systématique.

Pour ce Fonds, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement doit suivre des pratiques de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Cela peut être démontré par le suivi de certains indicateurs PAI tels que la corruption, la conformité fiscale et la diversité. abrdn filtre également les investissements qui possèdent des scores de gouvernance faibles en se basant sur les scores ESG internes dans le processus d'investissement. En outre, abrdn est en mesure d'exclure tout investissement ayant des scores de gouvernance faibles en recourant à ses scores ESG propriétaires dans le cadre du processus d'investissement. Nos scores de gouvernance évaluent la structure de gouvernance d'une entreprise (y compris les politiques de rémunération) et la qualité et le comportement de son leadership et de sa direction. Un score faible sera généralement attribué en cas de préoccupations liées à des controverses financièrement importantes, à une mauvaise conformité fiscale ou à des problèmes de gouvernance, ou encore à un mauvais traitement des employés ou des actionnaires minoritaires.

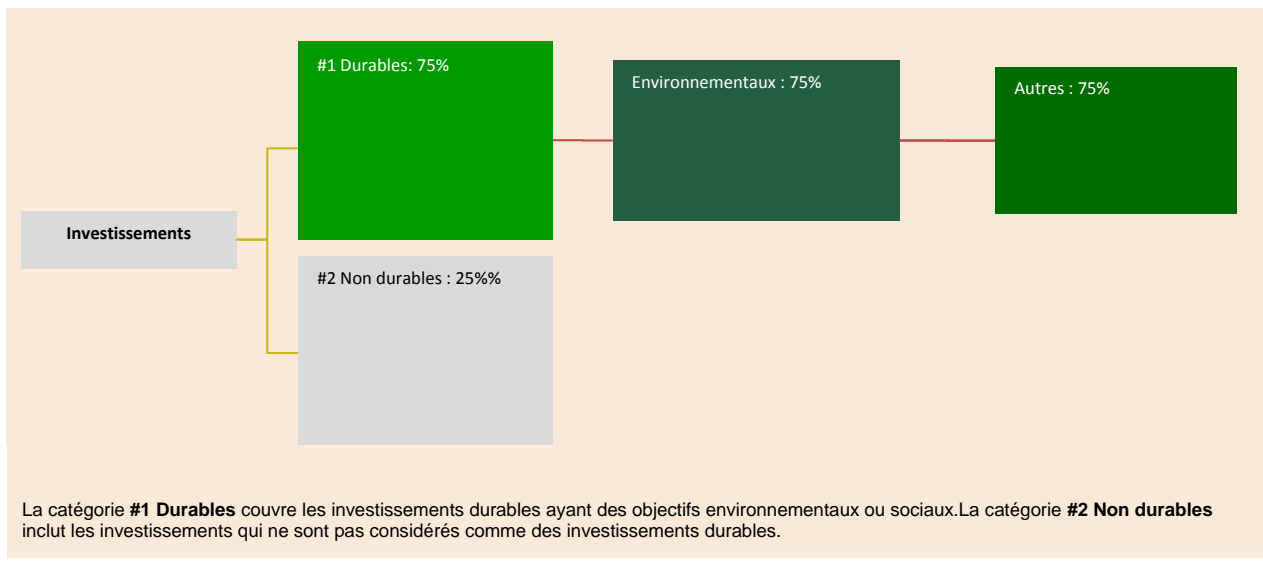
L'investissement doit également être conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les manquements et les violations de ces normes internationales sont mis en évidence par une controverse déterminée par un événement et pris en compte dans le processus d'investissement.

abrdn applique également un ensemble d'exclusions d'entreprises qui font référence à des exigences normatives (Pacte mondial des Nations unies, OIT et OCDE) et en lien avec le tabac, l'alcool, les jeux d'argent, le charbon thermique, le pétrole et le gaz, le divertissement pour adultes et les armes. Ces critères de sélection sont contraignants et appliqués de manière systématique.

Proportion d'investissements

Le Fonds s'engage à ce qu'au moins 75 % de ces actifs soient des investissements durables poursuivant un objectif environnemental.

Le Fonds investit un maximum de 25 % de ses actifs dans la catégorie « Non durables », qui comprend essentiellement les liquidités, les instruments du marché monétaire et les produits dérivés.



Contrôle de l'objectif d'investissement durable

Première ligne

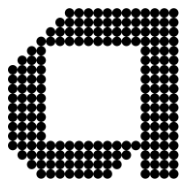
Nos équipes d'investissement ont la responsabilité première de mettre en œuvre la stratégie d'investissement. Nos comités de gouvernance de l'investissement durable soutiennent les bureaux



	<p>d'investissement en ce qui concerne la mise en œuvre du cadre et la compréhension de l'environnement réglementaire.</p> <p>Deuxième ligne</p> <p>Risques liés à l'investissement Le département des risques liés à l'investissement d'abrdrn effectue l'analyse des risques et de leur contribution globale au profil de risque du Fonds. Le code couleur (rouge, orange ou vert) des fonds ainsi que les mesures prises pour traiter les risques modérés/élevés sont communiqués aux conseils d'administration et aux comités pertinents tel que requis, de façon régulière. Le département des risques liés à l'investissement entreprend également une révision annuelle des profils de risque des fonds afin de déterminer l'efficacité des limites actuelles et toute tendance potentielle à venir.</p> <p>Conformité La fonction de conformité d'abrdrn examine une série de documents juridiques et réglementaires des fonds pour s'assurer qu'ils sont conformes aux réglementations. La fonction Conformité examine également les communications marketing, y compris les documents spécifiques et non spécifiques aux fonds, afin de s'assurer que les documents marketing et les déclarations relatives à l'ESG sont clairs, équitables et non trompeurs.</p> <p>La fonction Conformité EMEA d'abrdrn joue un rôle clé dans le contrôle des limites d'investissement liées à l'ESG et du respect des engagements contraignants des fonds qui présentent des caractéristiques environnementales ou sociales (conformément à l'article 8 du SFDR) et des fonds qui poursuivent des objectifs d'investissement durable (conformément à l'article 9 du SFDR). Par le biais du groupe de travail Réglementation et normes ESG, la fonction Conformité communique l'ensemble des développements et des nouvelles exigences en matière de réglementation aux parties prenantes pertinentes de première ligne afin de s'assurer que ces éléments soient pris en compte et intégrés comme il se doit à l'approche d'investissement d'abrdrn, et reflétés adéquatement dans nos informations importantes. Au sein de ce groupe de travail, les équipes Conformité de toutes les juridictions où abrdrn opère sont représentées.</p> <p>Enfin, une équipe dédiée de surveillance et suivi exécute un programme basé sur le risque pour fournir une assistance à la direction quant à l'efficacité des contrôles visant à assurer la conformité réglementaire. Le résultat de ces examens est rapporté aux conseils d'entités pertinents et autres forums de gouvernance, notamment le comité risque et capital, le comité d'audit de groupe et la réunion de contrôles de l'équipe de direction exécutive. Les activités d'assurance comprennent à la fois des examens thématiques des risques ou des sujets réglementaires et des examens ciblés sur des résultats réglementaires ou clients spécifiques.</p> <p>Troisième ligne La fonction d'audit interne d'abrdrn effectue des audits internes, notamment sur la mise en œuvre des règles de durabilité, dans le cadre de son programme d'audit interne.</p>
Méthodes	<p>L'objectif d'investissement du Fonds consiste combiner revenu et croissance en investissant au moins 90 % dans des obligations (prêts à des États et des entreprises) émises dans le monde entier, y compris dans les marchés émergents, qui suivent l'approche d'investissement du Gérant de portefeuille « Climate Transition Bond Investment Approach » (l'« approche d'investissement »). Du point de vue du Gérant de portefeuille, toutes les obligations soutiennent la transition vers une économie bas carbone et l'adaptation de la société au changement climatique.</p> <p>Le Fonds tire parti des ressources de grande envergure et de la compréhension approfondie d'abrdrn en matière de questions climatiques et environnementales pour aider ses clients à bénéficier du passage vers une durabilité plus grande sur le long terme. Nous visons à combiner revenu et croissance en investissant principalement dans des obligations émises par des sociétés et des pays qui, de notre point de vue, s'attaquent aux causes du changement climatique et s'adaptent à ses conséquences.</p> <p>Il s'agit de sociétés qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES) de leurs activités ou qui aident les autres à réduire leurs émissions, ainsi que d'entreprises et de pays qui aident la société à s'adapter aux risques physiques du changement climatique.</p> <p>Le Fonds se base sur trois piliers pour identifier les investissements qui contribuent soit à l'atténuation du changement climatique, soit à l'adaptation à ce changement :</p> <ul style="list-style-type: none">o Leaders : soutiennent les principales entités qui réduisent les émissions dans les secteurs qui en génèrent beaucoup. Sociétés affichant des objectifs de décarbonisation ambitieux et crédibles.o Adaptateurs : encouragent l'adaptation au changement climatique. Sociétés et pays qui contribuent à faire face aux risques physiques du changement climatique.o Solutions : contribuent à décarboner l'ensemble de l'économie. Investissent dans les obligations d'émetteurs dont les produits et services contribuent à éviter les émissions à l'échelle de toute l'économie. Cela inclut, sans s'y limiter, les investissements dans l'économie circulaire, l'efficacité énergétique, l'électrification, le stockage de l'énergie, les matériaux renouvelables, les bâtiments intelligents et les énergies renouvelables. <p>Ce Fonds ne se réfère pas à un indice de référence pour la construction du portefeuille. ce Fonds tient compte des principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.</p>



	<p>Les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives mesurent les effets négatifs sur le plan environnemental et social. abrdn tient compte des PAI dans le cadre du processus d'investissement du Fonds, notamment pour déterminer la pertinence de l'investissement. Nous les utilisons également comme outil d'engagement, par exemple pour la mise en place d'une politique jusqu'alors inexistante alors qu'elle pourrait être bénéfique, ou, lorsque les émissions de carbone sont jugées élevées, pour accompagner la détermination d'un objectif et d'un plan de réduction à long terme. abrdn évalue les PAI en utilisant, entre autres, les indicateurs de PAI mentionnés dans le Règlement délégué SFDR ; toutefois, en fonction de la disponibilité, de la qualité et de la pertinence des données pour les investissements, tous les indicateurs de PAI en vertu du Règlement SFDR peuvent ne pas être pris en compte. Lorsque le Fonds tient compte des PAI, des informations sur cette prise en compte sera mise à disposition dans les rapports annuels.</p>
Sources et traitement des données	<p>Sources de données</p> <p>Nous avons sélectionné plusieurs sources de données qui ont pour but d'atteindre un objectif d'investissement durable. abrdn utilise une combinaison des approches suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. une combinaison de sources de données accessibles au public pour identifier les entreprises susceptibles de ne pas satisfaire à nos exigences de sélection, ou à nos évaluations DNSH ou PIN. En outre, nous utilisons des données externes pour identifier les obligations vertes et/ou sociales, ainsi que pour calculer les revenus environnementaux ou sociaux à l'aide de données publiées ou des estimations ; et2. en utilisant nos propres connaissances, nous superposons la méthodologie quantitative avec un certain nombre de sources de données internes, y compris des cadres de notation ESG exclusifs sur site, des scores ESG exclusifs centraux, des estimations sectorielles de contribution économique ou des données publiées dans le cadre de nos propres activités d'engagement ou de recherche primaire. <p>Les normes techniques réglementaires de l'UE invitent les acteurs du marché financier à se procurer des données sur la durabilité de diverses manières, notamment par le biais de fournisseurs de recherche, d'analyses internes, d'études commandées, d'informations accessibles au public et d'engagements directs avec les entreprises. Les sources suivantes sont utilisées par abrdn et nos fournisseurs de données tiers pour collecter les données relatives aux entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none">• Communication directe de l'entreprise : rapports sur le développement durable, rapports annuels, dépôts réglementaires, sites web des entreprises et contacts directs avec les représentants des entreprises.• Communication indirecte de l'entreprise : données publiées par les agences gouvernementales, associations industrielles et commerciales, et fournisseurs de données financières.• Communication directe avec les entreprises comme décrit ci-dessus dans Communication avec les entreprises. <p>Lorsque les informations fournies par les entreprises ne sont pas disponibles, nous pouvons choisir d'utiliser des estimations. Ces ensembles de données sont construits sur la base de méthodologies exclusives et alimentés par des données provenant d'entreprises, de pairs du marché et du secteur, de médias, d'ONG, d'institutions multilatérales et d'autres institutions crédibles. Nos fournisseurs tiers utilisent un large éventail d'informations provenant de divers outils et sources, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sites Internet des entreprises• Rapports annuels des entreprises et dépôts réglementaires• Agences financières publiques et publications• Fournisseurs de données financières• Médias et journaux• Rapports et sites Internet des organisations non gouvernementales (ONG) <p>Processus d'assurance qualité des données</p> <p>Sources de données tierces</p> <p>Nous veillons à ce que nos sources de données tierces suivent un processus d'assurance qualité rigoureux. L'exactitude des données et les profils d'entreprises font l'objet d'un examen par des pairs avant leur inclusion finale dans les ensembles de données. En outre, nos fournisseurs de données tiers disposent d'une méthode d'escalade pour les cas qui nécessitent une interprétation plus approfondie ou une mise à jour de la méthodologie pertinente.</p> <p>Dans le cadre de notre processus d'intégration ou d'examen, nous avons plusieurs contrôles en place qui testent la qualité, incluant sans s'y limiter, la couverture, les vérifications de validité et la cohérence. Le cadre de gouvernance des données et les modèles d'exploitation de la gestion des données de notre entreprise comprennent l'application de mesures qui permettent de profiler les données, de saisir l'historique complet et d'appliquer des règles de qualité pour contrôler les données essentielles à nos processus d'investissement. Ces services sont davantage complétés par l'existence de propriétaires et de gestionnaires de données dans l'ensemble de l'entreprise.</p> <p>Pour chaque source de données externe, nous conservons des enregistrements de la proportion de données estimées (c'est-à-dire non disponibles dans les rapports de l'entreprise), et nous cherchons à minimiser cela avec des données publiées dans la mesure du possible.</p> <p>Processus d'évaluation qualitative</p>



	<p>Dans tous les cas où nous appliquons une analyse qualitative, celle-ci est suivie d'un processus rigoureux d'assurance et de contrôle qualité.</p> <p>Qualité des données Pour les évaluations tierces et qualitatives, le pourcentage de données communiquées varie au cas par cas, en fonction de la taille de l'entreprise et de la région dans laquelle elle se trouve. Par exemple, une grande entreprise européenne sera généralement tenue au devoir de communication par la réglementation applicable, et les estimations utilisées dans notre méthodologie seront limitées ou inexistantes. Toutefois, lorsque les données divulguées sont limitées, par exemple dans les petites entreprises, il est possible que la majorité de la valeur de l'investissement durable soit obtenue à partir d'estimations. Dans la plupart des cas, un mélange de données communiquées et de données estimées est utilisé dans la méthodologie, avec généralement plus de données communiquées en ce qui concerne les caractéristiques environnementales, et plus de données estimées en ce qui concerne les caractéristiques sociales. Nous utilisons plusieurs fournisseurs de données et les données réelles et estimées disponibles varient selon les fournisseurs, mais la moyenne des données estimées est d'environ 20 %.</p>
Limites aux méthodes et aux données	<p>Nous reconnaissons que le fait de se fier uniquement à des données quantitatives divulguées peut être une limite due aux difficultés d'obtention de données fiables de la part des entreprises, et aussi en raison de l'absence dans certaines régions de toute obligation réglementaire de divulguer de telles données. Ainsi, nous tirons également parti de nos recherches et analyses d'investissement pour compléter nos évaluations, avec des données ou évaluations estimées. Cependant, cela peut différer des données qui sont ensuite publiées dans les rapports des entreprises ou dans le cadre d'engagements.</p> <p>La taxonomie de l'UE se concentre sur l'activité économique sous-jacente qui est alignée sur un objectif environnemental (ou à l'avenir social). La taxonomie de l'UE se base sur des données tangibles de revenu ou de coûts d'exploitation ou d'investissement alignés pour démontrer la conformité. En conséquence, abrdrn a aligné sa méthode de calcul des investissements durables en vertu du SFDR sur cette approche, car nous pensons qu'elle est plus proche de l'orientation future probable de la réglementation.</p>
Diligence raisonnable	<p>La diligence raisonnable pour chaque actif détenu est détaillée dans le document d'approche d'investissement du Fonds, publié sur www.abrdn.com, dans notre Fund Centre.</p>
Politiques d'engagement	<p>Propriété active De notre point de vue, la bonne gouvernance et la bonne gestion sont vitales pour protéger la façon dont une entreprise est gérée et pour s'assurer qu'elle fonctionne de façon responsable en ce qui concerne ses clients, ses employés, ses actionnaires et la communauté au sens large. abrdrn estime également que les marchés et les entreprises qui adoptent les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise et de gestion du risque (notamment la gestion des risques environnementaux et sociaux) sont plus à même de fournir une performance d'investissement durable à long terme. En tant que propriétaires d'entreprises, le processus de gestion fait naturellement partie de notre approche d'investissement, car nous cherchons à bénéficier de leur succès à long terme au nom de nos clients. Nos gérants de Fonds et nos analystes rencontrent régulièrement la direction et les directeurs non exécutifs des entreprises dans lesquelles nous investissons.</p> <p>Engagement ESG L'engagement auprès des équipes de direction des sociétés concernées fait partie du processus d'investissement d'abrdrn et de notre programme de gestion continue. Il nous permet d'avoir une vision plus globale d'une entreprise, notamment les risques ESG actuels et futurs qu'elle doit gérer et les opportunités dont elle pourrait bénéficier. Cela nous donne également l'occasion d'évoquer les sujets de préoccupation, de partager les meilleures pratiques et d'encourager les changements positifs. Les priorités en matière d'engagement sont établies à l'aide des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• notre ESG House Score, en combinaison avec• les résultats de la recherche bottom-up de nos équipes d'investissement dans toutes les catégories d'actifs, et• les domaines d'intérêt thématique de nos activités de gestion au niveau de l'entreprise. <p>Veillez également consulter notre rapport de gestion publié sur www.abrdn.com dans la rubrique Investissement durable.</p>
Réalisation de l'objectif d'investissement durable	<p>Les sections ci-dessus indiquent la façon dont le Fonds atteint son objectif d'investissement durable. Ce Fonds dispose d'un indice de référence financier utilisé pour la construction de portefeuille, mais n'inclut aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné aux fins d'atteinte des objectifs durables</p>